

Déclaration de sinistre Tempête

Événement du	
Nature	
Nom	
Téléphone(s)	
Adresse risque sinistré	
Nature des dommages	
Risque habitable ou exploitable ?	Oui Non
Mesures conservatoires Prises ou à prendre :	<input type="checkbox"/> Bâchage <input type="checkbox"/> Assèchement <input type="checkbox"/> Rétablissement énergie <input type="checkbox"/> Relogement <input type="checkbox"/> Autres :
Conseils :	<input type="checkbox"/> Prenez des photos et conservez les biens endommagés au cas où une expertise serait nécessaire <input type="checkbox"/> Contactez un artisan pour établir un devis de réparation de votre bâtiment, d'abattage des arbres présentant un danger ou d'évacuation des objets encombrants (y compris les arbres) se trouvant sur votre terrain <input type="checkbox"/> Adressez-nous votre déclaration, vos photos et devis. A réception, nous vous tiendrons informés de la suite apportée à votre dossier <input type="checkbox"/> En cas d'expertise, nous vous en informerons et vous serez directement contactés par l'expert pour convenir d'un rendez-vous. Si des tiers sont concernés, un délai incompressible de 21 jours sera à respecter avant l'expertise, pour permettre à toutes les parties de s'organiser
Date :	